

Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 07 - 2018 Mesures d'assainissement du bruit routier

Crédit demandé CHF 1'410'000.00

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le 16 avril 2018, 18h30 à la salle de conférence de la Damataire. Assistaient à la séance les conseillères et conseillers suivants :
Mmes Karine CHEVALLAZ, Liliane MASSON et MM. Philippe HALDY en remplacement de Mme Verena KUONEN, Cédric Milliquet en remplacement de Philippe DIESBACH, Patrick EPERON, Martial OSTERTAG et Bernard SUTER ainsi que votre rapporteur.
La Direction des travaux et des services industriels était représentée par MM. Marc Zolliker, Municipal, Thierry Lassueur, chef de service et Alexandre Levet, responsable du suivi du projet.

Objet du préavis

Le préavis présente une demande de crédit pour financer un premier train de mesures visant à atténuer les nuisances provoquées par le bruit routier. Ceci pour donner suite à une obligation légale, elle-même dictée par la volonté de mieux protéger la population suisse contre le bruit, volonté confirmée par un vote populaire.

Discussion

Comme de coutume, la discussion a été précédée par une présentation du sujet par M. le Municipal en charge du dossier et par ses collaborateurs de la Direction des travaux et des services industriels. Nous les remercions pour cette présentation et pour les compléments apportés par la suite.

Voici les principales questions posées en cours de discussion et les explications ou commentaires correspondants :

- Quel type de revêtement sera-t-il utilisé sur les tronçons de route à assainir ?

Confirmation est donnée de ce qui figure déjà dans le préavis, à savoir que seul le revêtement à potentiel phonoabsorbant de - 1dB sera posé sur ces tronçons. Pour ce type de revêtement, la perte avec le temps des qualités phonoabsorbantes est aussi moindre que pour le revêtement dit à - 3dB. Les raisons de ce choix sont détaillées au pt. 2.3 du préavis.

- Serait-il possible, à l'occasion de la pose de ces nouveaux revêtements, d'aménager des bandes cyclables ?

Ce n'est pas prévu ici. On le fait dans le cadre de travaux importants, tels que ceux de Villardin, comprenant des mesures de modération de trafic. Ici, il s'agit de travaux à réaliser à court terme sur les tronçons les plus bruyants certes, mais aussi dont le revêtement est en mauvais état.

- Que couvre la subvention fédérale ?

Elle ne couvre que partiellement les surcoûts suivants par rapport au coût d'un revêtement traditionnel : le surcoût à la pose et celui dû à la réduction de la durée de vie.

- A propos des mesures d'atténuation du trafic (limitations de vitesse, obstacles, etc..), il est fait remarquer qu'elles risquent de provoquer des reports de trafic ailleurs.

A quoi il est répondu que de telles mesures ne font pas partie de la présente étape (voir 3.3).

De manière générale, oui, ces mesures provoquent inévitablement des reports de trafic mais que c'est précisément par des études de trafic que l'on cherche à mettre en œuvre des mesures occasionnant le maximum d'avantages avec le minimum d'inconvénients.

- Le coût moyen de remplacement des fenêtres n'est-il pas surfait ?

Ce coût tient compte de la variété des dimensions des fenêtres à remplacer et comprend les cadres et les embrasures.

Enfin, la commission a été mobilisée par une discussion autour d'une suggestion de mettre les voitures en tunnel pour réduire le bruit dans les zones traversées et pour améliorer la mobilité. L'idée n'est pas nouvelle, elle a été évoquée dans le passé pour l'avenue de Lavaux. Elle a également refait surface au cours de la récente démarche participative. Mais rapidement, au vu des coûts et des difficultés de prévoir des entrées et sorties pour desservir les quartiers, elle a été déclarée irréaliste par ceux-là même qui l'avaient proposée, dicit M. le Municipal. Lequel a également relevé que dans la politique des transports actuelle, on cherche surtout à éviter de déverser un flot de voitures en ville.

Vote de la commission

Au terme de la discussion, les conclusions du préavis ont été acceptées à l'unanimité.

Par ailleurs, la commission des finances se prononce favorablement sur ce projet, à 9 voix pour et 2 abstentions.

Pully le 19 avril 2018

Le rapporteur : Alexis Bally